

DEC130527DR15

Décision portant nomination de M. Luc NEGRONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick DUFOURC en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 31/03/2011 ;

Considérant que M. Luc NEGRONI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc NEGRONI, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) – Bât. Centre génomique fonctionnelle de Bordeaux, à compter du 1^{er} octobre 2012.

M. Luc NEGRONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc NEGRONI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2013

Le directeur de l'unité
Erick DUFOURC

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux
François CANSSELL